



ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS  
ET FONDS D'ENTRAIDE DES

**SAPEURS - POMPIERS**

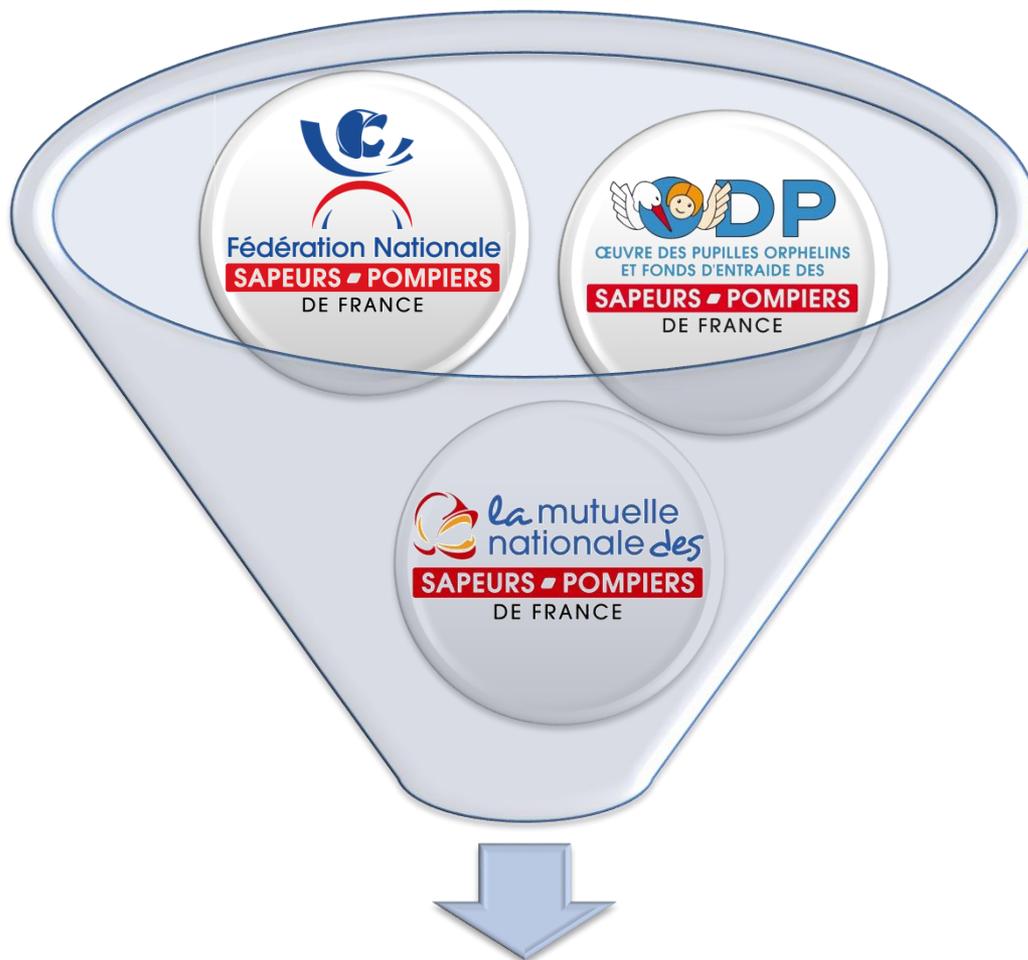
DE FRANCE

# L'O.D.P

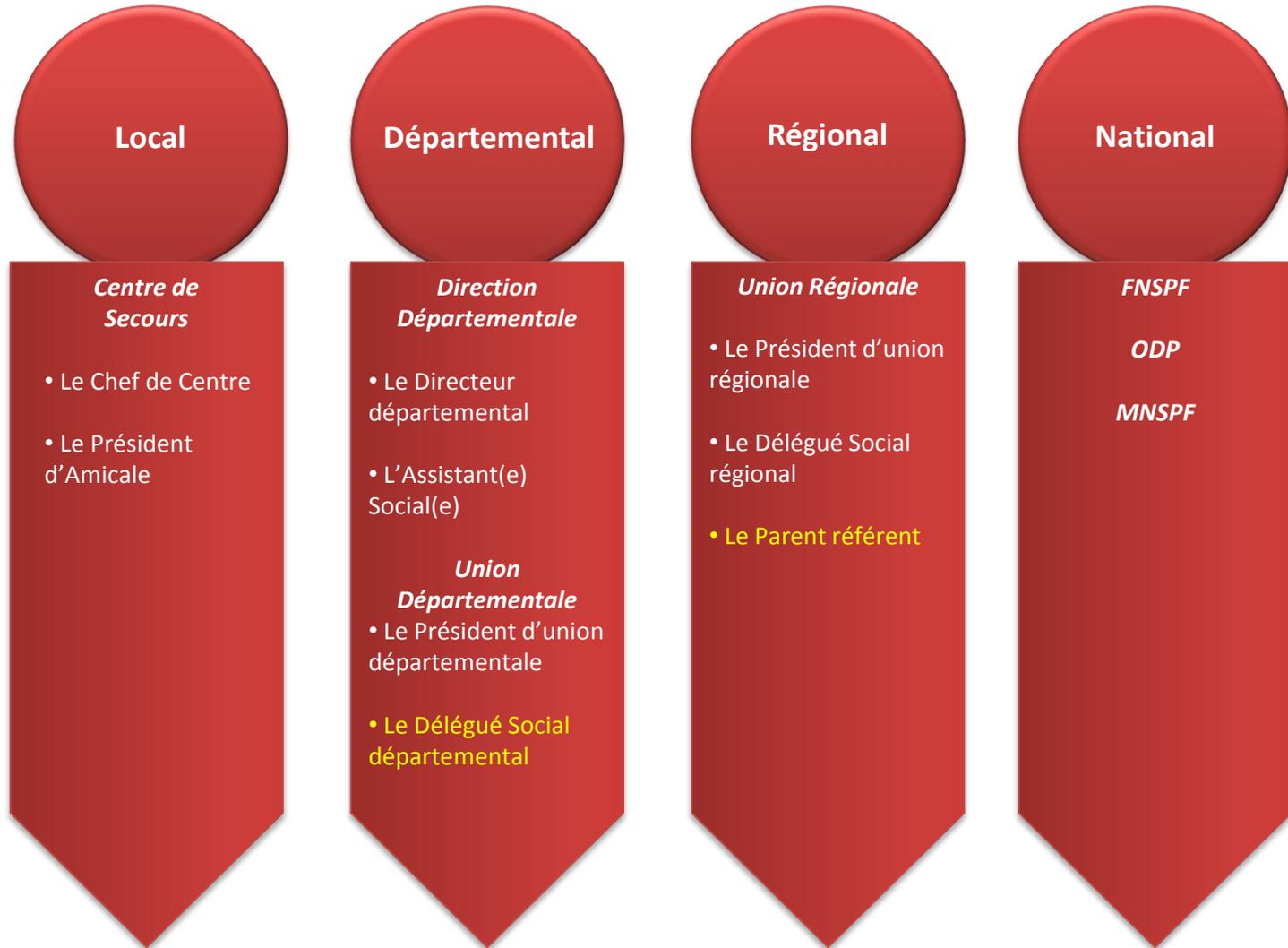
## Pour Qui ?

## Pour Quoi ?





L'Œuvre des Pupilles est l'une des composantes  
du **Réseau Social** des Sapeurs-Pompiers



- 1926 :** **Création** de l'Œuvre des Pupilles (le 27 mars 1926), Association à but non lucratif - Prise en charge des enfants des Sapeurs-Pompiers décédés en Service Commandé
- 1928 :** **Reconnaissance d'Utilité Publique**
- 1993 :** **Hors Service Commandé**  
Accompagnement des Enfants dont le parent Sapeur-Pompier est décédé en dehors du Service
- 2000 :** **Solidarité Familles**  
Soutien, accompagnement moral et financier, aux Sapeurs-Pompiers et leur famille dans le besoin
- 2003 :** **Reconnaissance Pupilles**  
Orphelin dont le parent est décédé en dehors du Service, mais ne pouvant prétendre au versement d'allocations trimestrielles (ressources financières supérieures au barème déterminé par l'ODP)
- 2015 :** **Enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé**  
Prise en charge selon les mêmes conditions et sur la même base que le Hors Service Commandé

## ❖ **ORPHELINS ET FAMILLES**

- Service Commandé
- Hors Service Commandé
  - Hors Service
  - Reconnaissance Pupilles
- Enfants de Sapeur-Pompier dont le conjoint est décédé

## ❖ **FAMILLES EN DIFFICULTES**

- Solidarité Familles (Familles en difficulté, handicap, maladie, catastrophes naturelles, etc...)

La mission première de l'Œuvre des Pupilles.

Prise en charge des enfants dès que le *décès* du parent est *reconnu imputable au Service Commandé*.

*La citation à l'Ordre de la Nation n'intervient pas dans la décision de prise en charge de la famille.*

*Possibilité de prise en Charge des enfants issus d'une précédente union du conjoint après étude du dossier par la Commission Sociale.*

## Les avancées de la loi du 13 août 2004 dite de Modernisation de la Sécurité civile

- Exonération des droits de succession des SP professionnels ou volontaires morts en service commandé et cités à l'Ordre de la Nation.
- Bénéfice pour les orphelins de sapeurs-pompiers cités à l'Ordre de la Nation d'une priorité de recrutement dans les administrations et les établissements publics visés aux articles L405 et L406 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (au même titre que les orphelins de guerre).
- Les Orphelins candidats à des emplois de bureau pourvus par voie de concours peuvent également bénéficier d'une majoration de note obtenue à ce concours dans la proportion d'1/10<sup>ème</sup> du maximum de points.

Toute circonstance de décès qui n'entre pas dans le cadre des interventions Sapeurs-Pompiers. *Prise en charge des enfants en fonction des ressources de la famille*, depuis 1993.

## **Hors Service Commandé :**

Les revenus de la famille sont inférieurs au barème fixé par l'Œuvre des Pupilles quelle que soit la situation matrimoniale du Parent.  
Les Pupilles perçoivent des allocations trimestrielles.

## **Reconnaissance Pupilles :**

Les revenus de la famille sont supérieurs au barème fixé par l'Œuvre des Pupilles,  
Les enfants bénéficient des prestations à l'exclusion des allocations trimestrielles.

# Enfants des Sapeurs-Pompiers dont le Conjoint est décédé

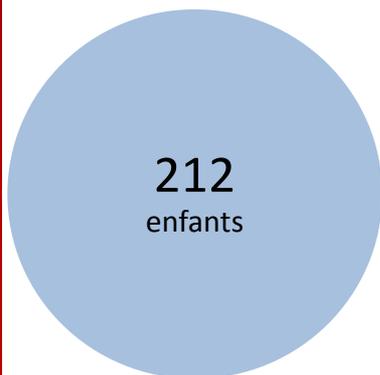
Prise en charge selon les mêmes conditions et sur la même base que le Hors Service Commandé

# l'Œuvre des Pupilles pour qui ?

**Pour 1 324 Orphelins – 832 familles**

Décès en  
Service Commandé

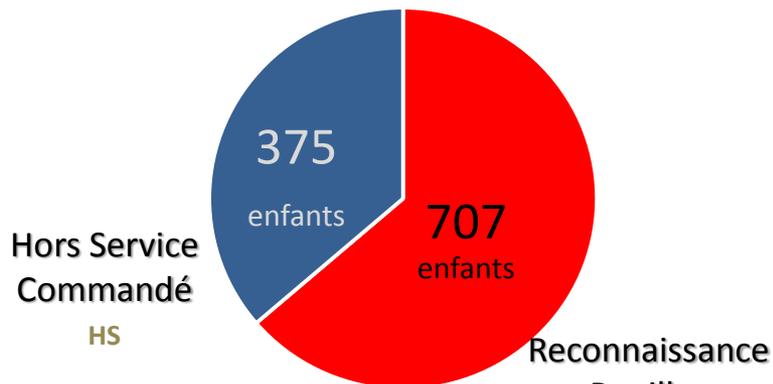
SC



124 familles

Décès en  
Hors Service Commandé

HS ET RP



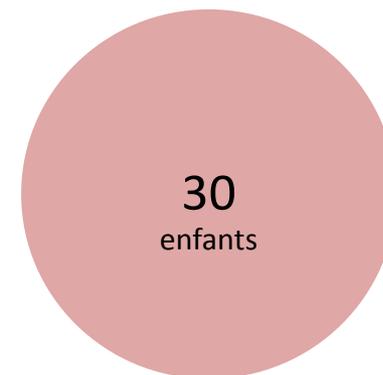
247 familles

RP



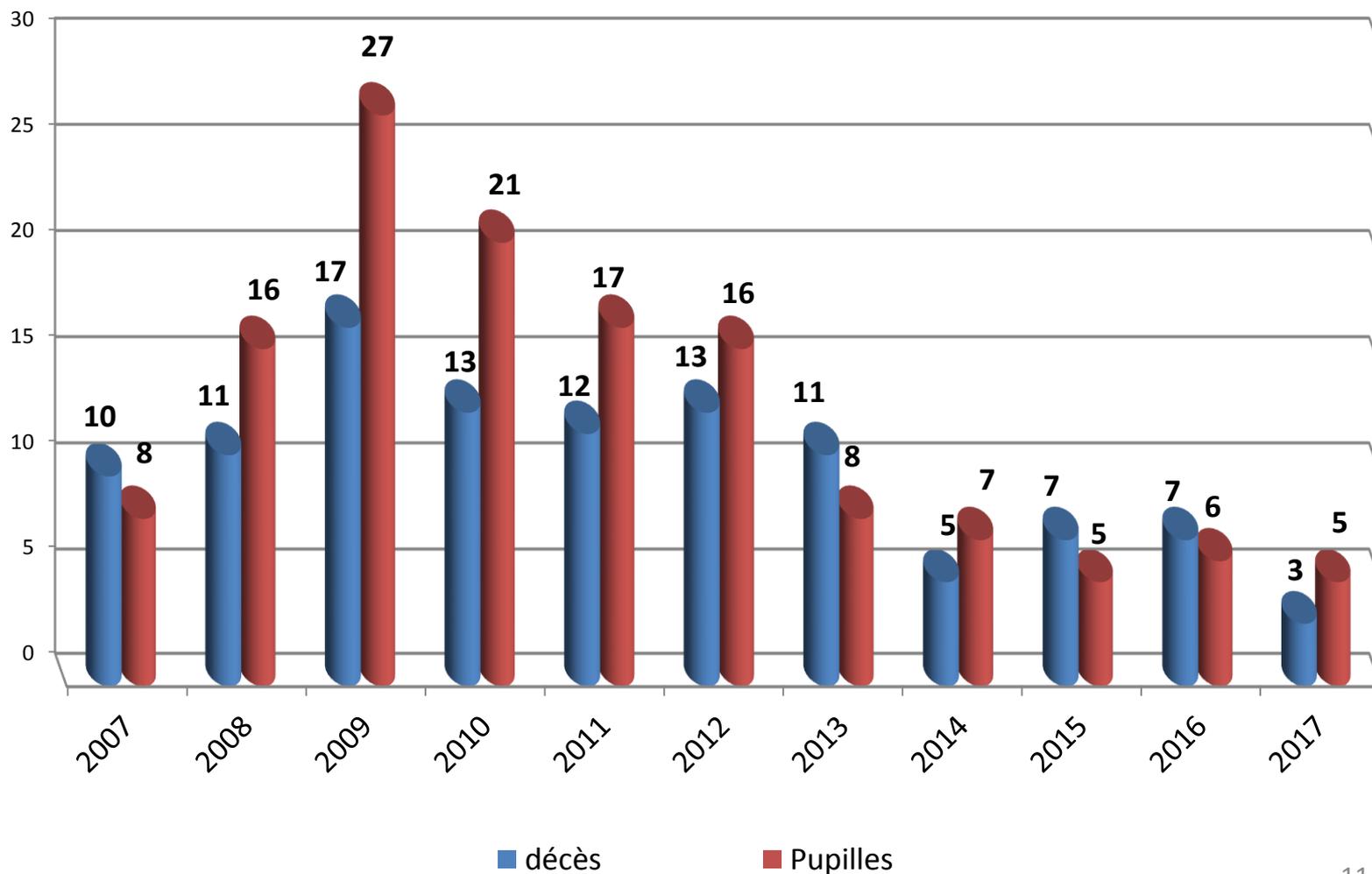
447 familles

Enfants  
de Sapeur-Pompier dont le  
conjoint est décédé



14 familles

# Bilan des décès en Service Commandé



## Les enfants et les familles :

- Sapeurs-Pompiers
  - civils (professionnels et volontaires)
  - militaires (BSPP / BMPM)
- Militaires des Unités de la Sécurité Civile
- Personnels navigants de la Sécurité Civile du groupement des moyens aériens
- Personnels administratifs et techniques des SDIS / UD / MNSPF / FNSPF / ODP / ÉTATS-MAJORS DE ZONES
- Anciens Sapeurs-Pompiers
- Jeunes Sapeurs-Pompiers

Un Conseil d'Administration de **29 membres** constitué de :

➤ 27 membres ayant voix délibérative :

- le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), membre fondateur ;
- 24 membres élus par les grands électeurs de l'Œuvre réunis en Collège électoral ;
- un administrateur de l'Outre-mer, celui siégeant au sein du Conseil d'Administration de la FNSPF ;
- le Général commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, qui représente l'ensemble des unités militaires, membre de droit.

➤ 2 membres choisis par le Conseil d'Administration ayant voix consultative :

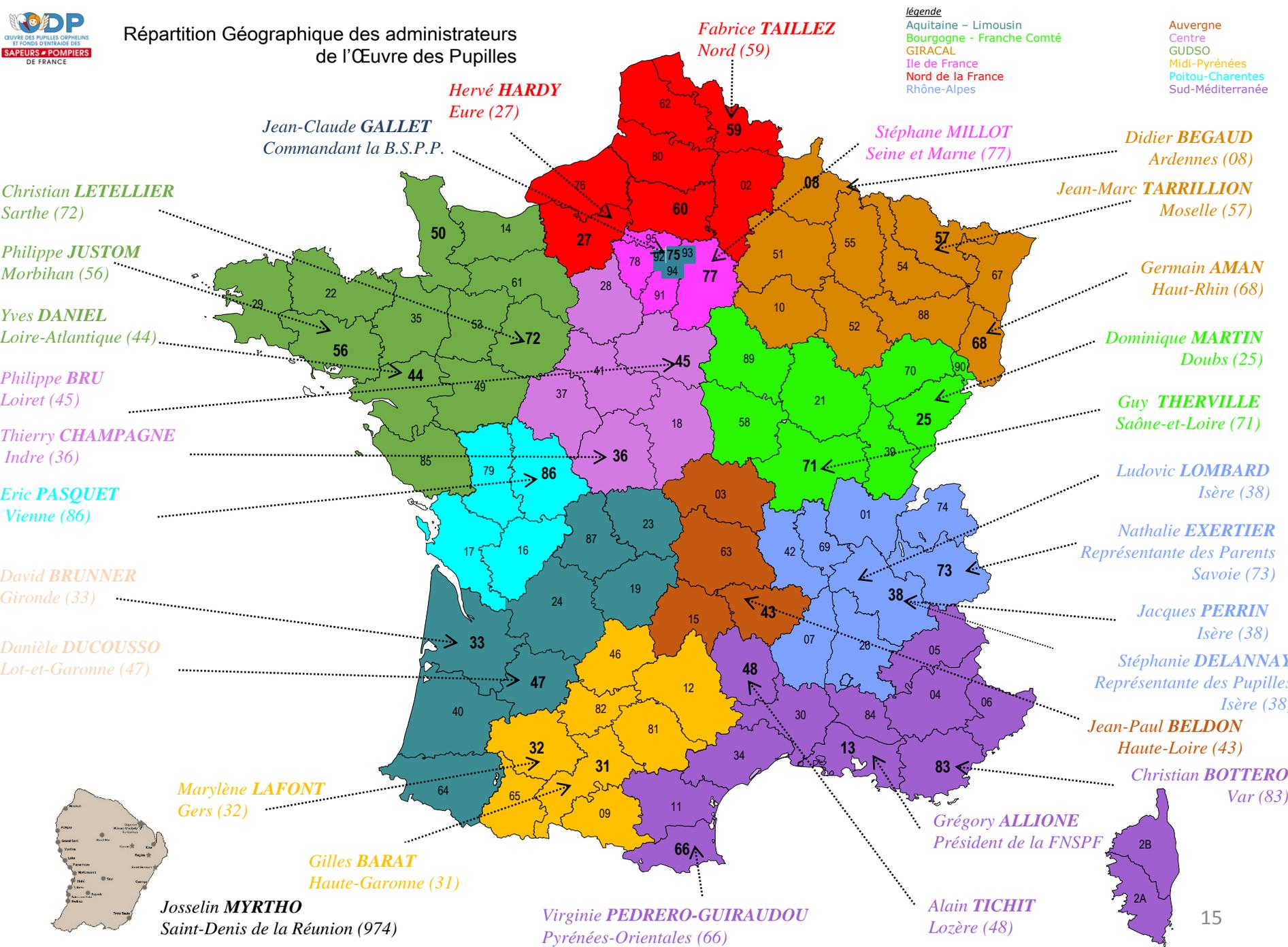
- une veuve ou un veuf de sapeur-pompier
- un ou une pupille.

Un Comité Exécutif de **8 membres** :

- Président
- Premier Vice-Président  
*avec une large délégation de pouvoir du Président dans la gestion courante de l'association*
- Second Vice-Président
- Troisième Vice-Président
- Secrétaire Général
- Trésorier Général
- Secrétaire Adjoint
- Trésorier Adjoint

# Répartition Géographique des administrateurs de l'Œuvre des Pupilles

- légende**
- Aquitaine – Limousin
  - Bourgogne - Franche Comté
  - GIRACAL
  - Ile de France
  - Nord de la France
  - Rhône-Alpes
  - Auvergne
  - Centre
  - GUDSO
  - Midi-Pyrénées
  - Poitou-Charentes
  - Sud-Méditerranée



*Patrick LECOUR*  
Essonne (91)

*légende*  
Aquitaine – Limousin  
Bourgogne - Franche Comté  
GIRACAL  
Ile-de-France  
Nord de la France  
Rhône-Alpes

Auvergne  
Centre  
GUDSO  
Midi-Pyrénées  
Poitou-Charentes  
Sud-Méditerranée

*Christophe BERTIN*  
Orne (61)

*Philippe JOSSE*  
Côtes d'Armor (22)

*Alain FOUCHER*  
Maine et Loire (49)

*Fabienne ROMELLI*  
Cher (18)

*Olivier PAUTROT*  
Deux-Sèvres (79)

*Annie SOULAT*  
Haute-Vienne (87)

*Jean-Jacques CHASSAGNE*  
Corrèze (19)

*Franck CHAUCHARD*  
Aveyron (12)

*Thierry SENEZ*  
Seine-Maritime (76)

*Jean-Pascal NICOL*  
Eure-et-Loir (28)

*Jackie HOLLEVILLE*  
Somme (80)

*Hubert DEGREMONT*  
Marne (51)

*Claude KLEINMANN*  
Bas-Rhin (67)

*Sacha THOMANN*  
Bas-Rhin (67)

*Pierre BEPOIX*  
Territoire-de-Belfort (90)

*David OUDARD*  
Nièvre (58)

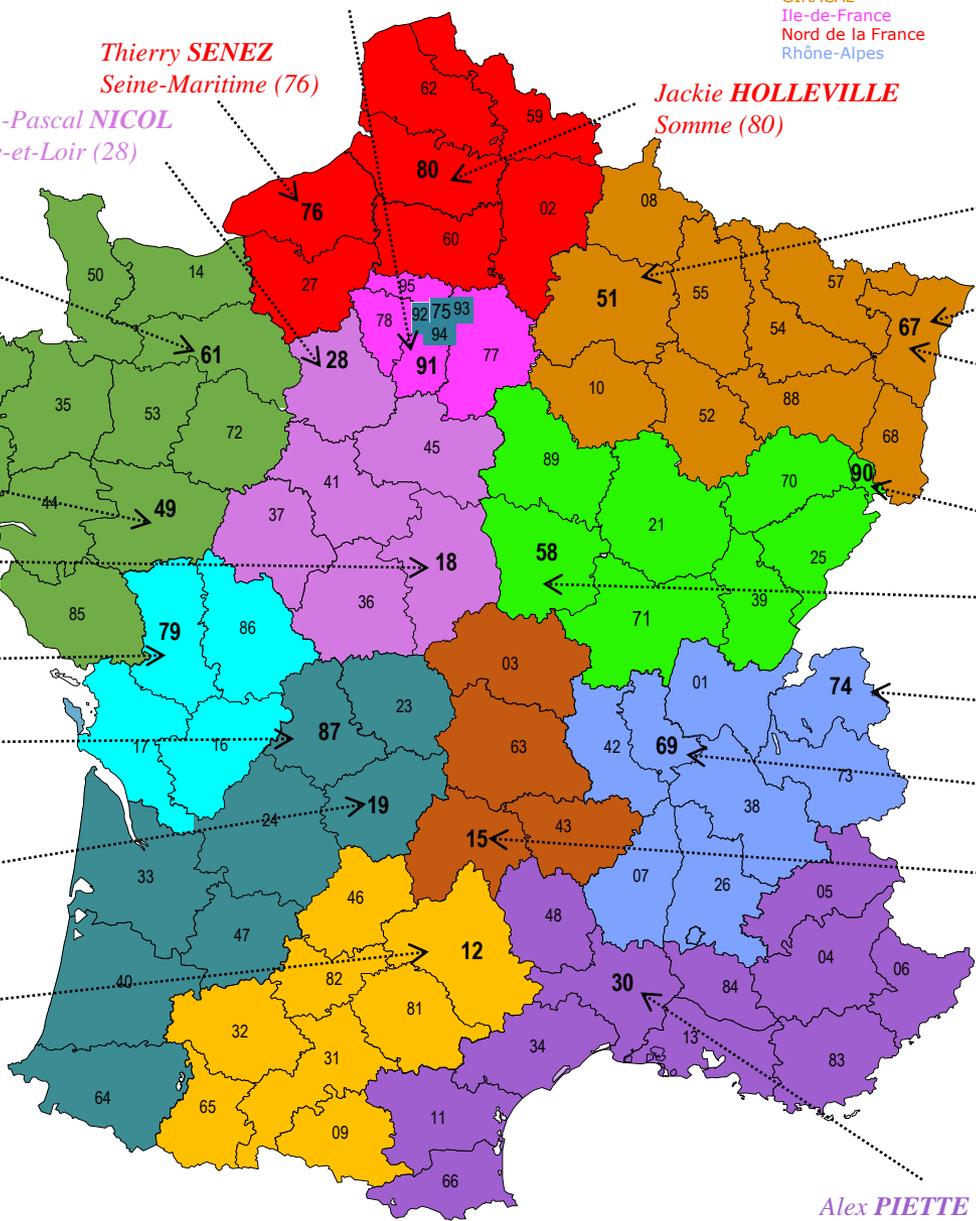
*Hubert DEMOLIS*  
Haute-Savoie (74)

*Alain RAVIER*  
Rhône (69)

*Cédric RAMADIER*  
Cantal (15)

*Antoine PIERI*  
Haute-Corse (2B)

*Alex PIETTE*  
Gard (30)



## Commissions et Groupes de travail

### 7 Commissions

- ✓ **Commission Sociale**
- ✓ **Commission Finances**
- ✓ **Commission Vacances**
- ✓ **Commission Communication**
- ✓ **Commission Legs, Patrimoine et Logistique**
- ✓ **Commission des Récompenses**
- ✓ **Commission de Contrôle interne**

### 2 Groupes de Travail

- ✓ **Groupe de Travail Parents**
- ✓ **Groupe de Travail Jeunes**

- Présent au sein de chaque Union Départementale.
- Interlocuteur des SPP/SPV/PATS, des anciens Sapeurs-Pompiers et de leurs proches dans tous les domaines de la protection sociale (accident/décès hors ou en Service Commandé, retraite, précarité...) pour informer, conseiller, aider (renseignement sur les droits des Sapeurs-Pompiers, des possibilités d'assurance, la constitution de dossiers de demandes de soutien, les démarches à effectuer).
- Interlocuteur des instances nationales pour :
  - **ALERTER** quand un Pupille, une famille ODP et/ou un Sapeur-Pompier rencontre des difficultés,
  - **INFORMER** du décès d'un Sapeur-Pompier,
  - **ASSURER** le suivi des dossiers de demandes de soutien en cas d'accident, de décès ou de difficultés rencontrées par un SP ou sa famille en situation précaire.

## Œuvre :

- avec rigueur et méthodologie,
- dans le respect de l'éthique,
- dans la confidentialité,

en synergie avec les acteurs du réseau local (SDIS, Assistant(es) Social(es), Amicales, Communes, employeurs, organismes divers) et acteurs du réseau National (FNSPF, ODP, MNSPF).

## Doit :

- avoir une bonne connaissance des textes et articles à disposition,
- être disponible (présent sur le terrain),
- connu dans le département.

**Il est sous la responsabilité  
du Président de l'Union Départementale des  
Sapeurs-Pompiers dont il est le Conseiller Technique.**

# Le parent référent au sein de l'UD ou de l'UR

Sous l'**autorité** du Président d'Union Départementale ou Régionale et en accompagnement des actions conduites par le Délégué Social, le "Parent Référent" peut remplir un rôle d'"Ambassadeur", être le relai d'information, entretenir le lien des parents recensés au sein de l'Union Départementale ou Régionale.

Il est désigné par le PUR ou le PUD parmi les parents pris en charge par l'Œuvre des Pupilles.

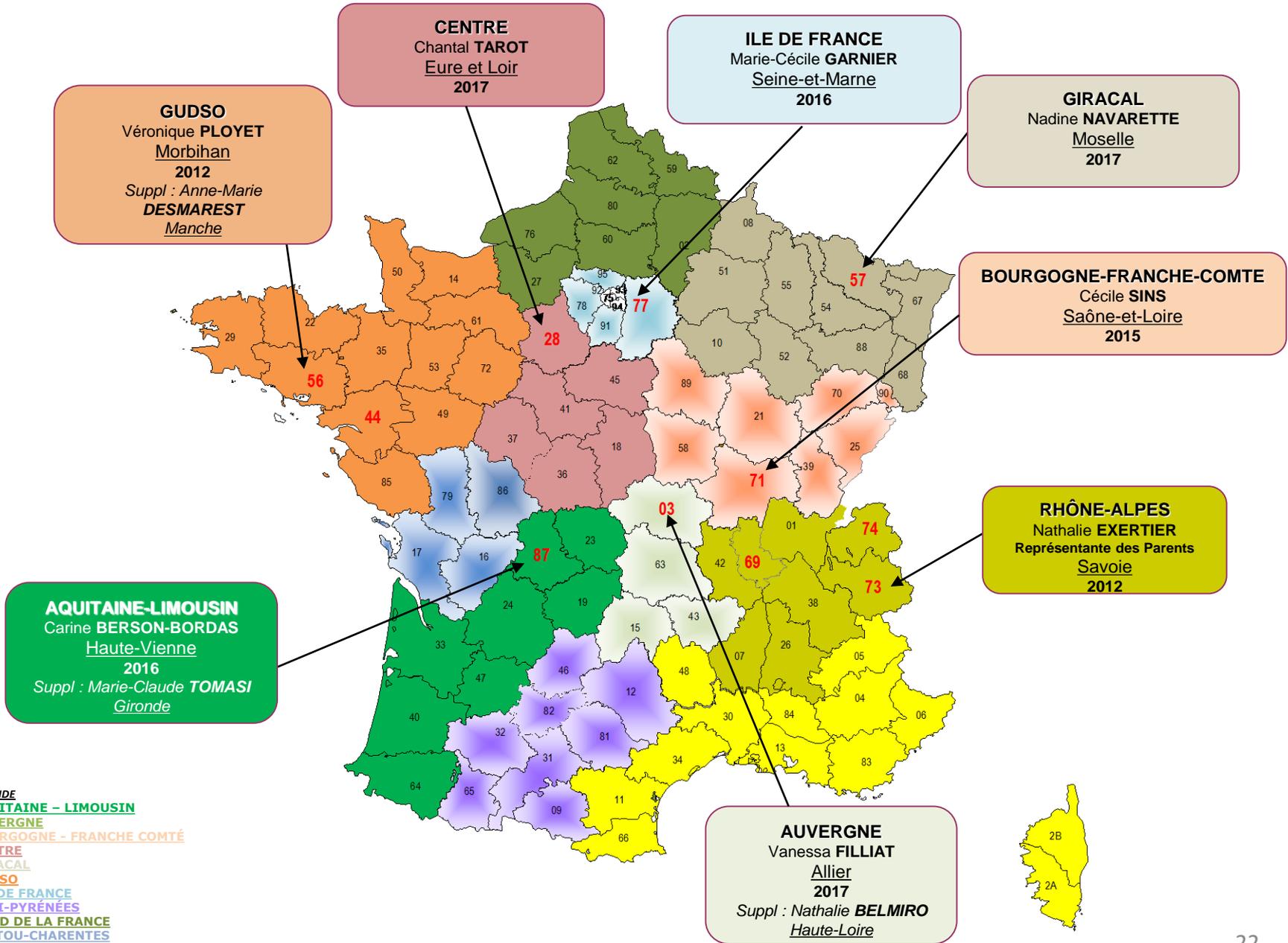
Il a pour mission de créer et/ou de renforcer la communication, les relations entre les parents.

# Le parent référent au sein de l'UD ou de l'UR

**Pour remplir sereinement sa mission, il est intéressant qu'il :**

- Entretienne le lien entre les Parents
- Anime les travaux d'un groupe parents au sein de l'Union
- Soit associé aux réunions du Conseil d'Administration de l'Union
- Participe aux travaux de la Commission Sociale de l'Union
- Soit invité aux manifestations (congrès, manifestations sportives, ludiques, remises de chèques...)
- Soit informé de la survenue d'un décès (peut accompagner le Délégué dans ses démarches, activer le réseau de soutien, d'entraide, faire le lien entre la famille et autres parents vivant à proximité...)

Ce "référent" Parent doit bien entendu être connu et reconnu au sein de l'Union Régionale et des Unions Départementales concernées.



- LÉGENDE**
- AQUITAINE - LIMOUSIN**
  - AUVERGNE**
  - BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ**
  - CENTRE**
  - GIRACAL**
  - GUDSO**
  - ILE DE FRANCE**
  - MIDI-PYRÉNÉES**
  - NORD DE LA FRANCE**
  - POITOU-CHARENTES**
  - RHÔNE-ALPES**
  - SUD-MÉDITERRANÉE**

# GROUPE DE TRAVAIL JEUNES



ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS  
ET FONDS D'ENTRAIDE DES  
**SAPEURS-POMPIERS**  
DE FRANCE

**CENTRE**  
Ludovic **MACHINET**  
Loiret (45)  
**2012**  
☎ 06.59.04.10.50  
✉ ludovic.machinet@icloud.com

**NORD**  
Christophe **MUSTIN**  
Nord (59)  
**2013**  
☎ 07.62.81.85.00  
✉ cricrisp62@free.fr

**ILE DE FRANCE**  
Staël **HYACINTHE**  
Val d'Oise (95)  
**2011**  
☎ 06.26.27.94.54  
✉ stael10@yahoo.fr

**ILE DE FRANCE**  
**COLOCATIONS**  
Cindy **CHOPINEAU**  
Magalie **PERCIER**  
Jonathan **DELERAY**  
José **DELERAY**  
Antoine **MAGNAN**

**GUDSO**  
Elodie **PHILIPPE**  
Ile et Vilaine (35)  
**2016**  
☎ 06.21.26.54.90  
✉ elodie.philippe35@gmail.com

**GIRACAL**  
Isabelle **CROCHETET**  
Haute Marne (52)  
**2013**  
☎ 06.59.87.26.65  
✉ crochetet\_isabelle@yahoo.fr

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**  
Florian **CORDIER**  
Doubs (25)  
**2012**  
☎ 07.71.77.07.92  
✉ florian.cordier25@gmail.com

**POITOU-CHARENTES**  
Angélique **MERCIER**  
Charente-Maritime (17)  
**2014**  
☎ 06.31.74.94.25  
✉ angie.27@orange.fr

**AUVERGNE**  
Christophe **BRES**  
Puy de Dôme (63)  
**2010**  
☎ 06.81.72.79.70  
✉ christophe.bres@laposte.net

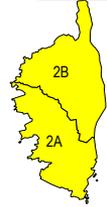
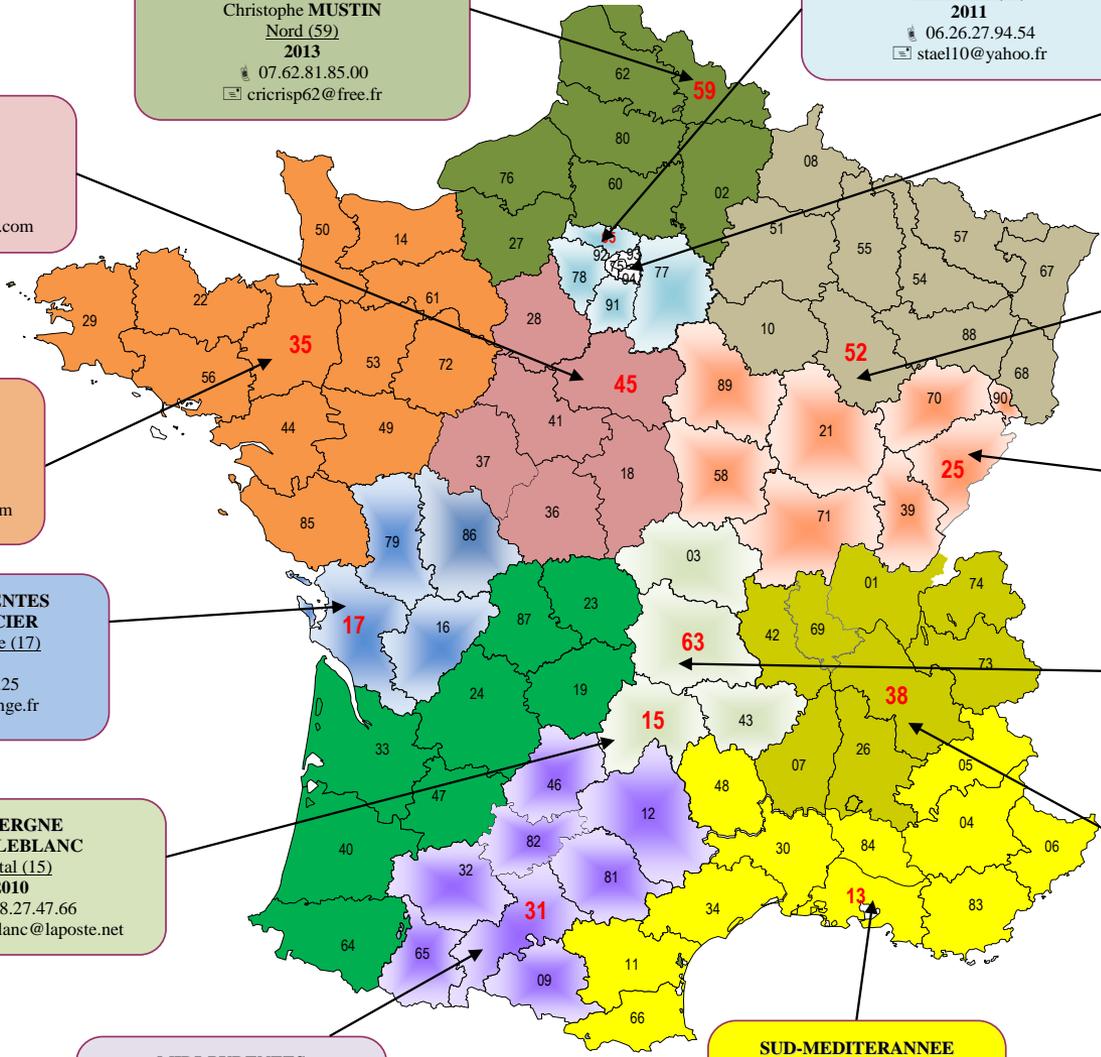
**AUVERGNE**  
Gladys **LEBLANC**  
Cantal (15)  
**2010**  
☎ 06.28.27.47.66  
✉ gladys.leblanc@laposte.net

**RHÔNE-ALPES**  
Stéphanie **PETIT-DELANNAY**  
Isère (38)  
**2012**  
Représentante des Pupilles  
☎ 06.84.15.47.29  
✉ stephanie.delannay@parlezmoidimmo.com

**MIDI-PYRENEES**  
Lucie **MEVOUILLON**  
Haute-Garonne (31)  
**2010**  
☎ 06.31.58.75.12  
✉ lucie.mevouillon@gmail.com

**SUD-MEDITERRANEE**  
Aurore **REY**  
Bouches-du-Rhône (13)  
**2018**  
☎ 06.59.62.87.73  
✉ aurore.rey@hotmail.fr

- LEGENDE**
- AQUITAINE - LIMOUSIN
  - AUVERGNE
  - BOURGOGNE - FRANCHE COMTE
  - CENTRE
  - GIRACAL
  - GUDSO
  - ILE DE FRANCE
  - MIDI-PYRENEES
  - NORD DE LA FRANCE
  - POITOU-CHARENTES
  - RHONE-ALPES
  - SUD-MEDITERRANEE



# Modèle Socio-Économique

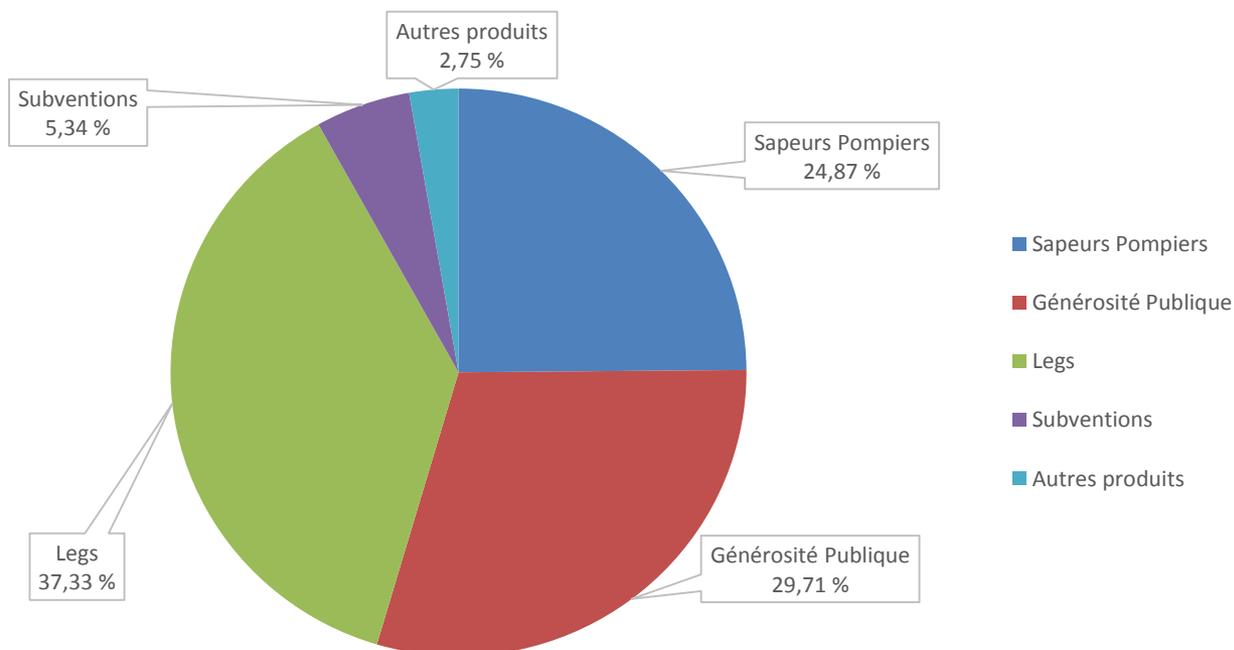


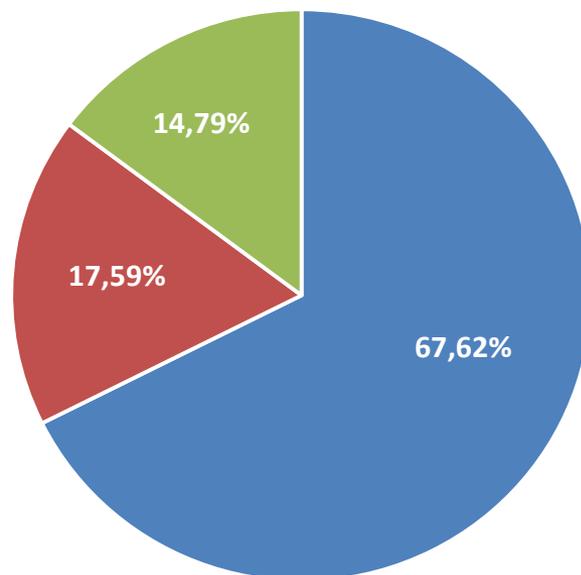
- Dons des Sapeurs-Pompiers
- Générosité publique
- Legs et Assurances-vie
- Subventions publiques et privées
- Produits des placements financiers
- Bénévolat (valorisation)



# Le détail des Produits 2017

PRODUITS	2017	POURCENTAGE
Sapeurs-Pompiers	1 954 408,00 €	24,87%
Générosité Publique	2 335 084,00 €	29,71%
Legs	2 934 440,00 €	37,33%
Subventions	420 068,00 €	5,34%
Autres produits	215 820,00 €	2,75%
<b>Total</b>	<b>7 859 820,00 €</b>	<b>100,00%</b>





■ Missions Sociales

3 516 306 €

■ Frais de recherche de fonds

914 615 €

■ Frais de fonctionnement et autres charges

769 197 €

	2014	2015	2016	2017
Générosité publique (legs inclus)	3 980 705 €	4 219 573 €	4 650 337 €	5 269 524 €
Contribution des Sapeurs-Pompiers	1 945 866 €	1 957 594 €	1 875 786 €	1 954 408 €
Subventions et financements privés	629 395 €	618 249 €	590 947 €	420 068 €
Autres produits (produits d'exploitation inclus)	153 828 €	160 149 €	215 976 €	215 820 €
<b>Total</b>	<b>6 709 794 €</b>	<b>6 955 565 €</b>	<b>7 333 046 €</b>	<b>7 859 820 €</b>

*Chiffres extraits du CER*

## ESTIMATIF DU BESOIN DE RESERVE 2018

*Estimé au 31 Décembre 2017*

Objectif : Constituer une réserve financière correspondant à la totalité des engagements pris par l'Œuvre au profit de ses bénéficiaires.

	A	B	C	D
<b>Service Commandé</b>	3 230 €	212	14,11	9 661 964 €
<b>Hors Service</b>	3 116 €	376	7,16	8 388 711 €
<b>Reconnaissance Pupilles</b>	720 €	736	5,00	2 649 600 €
<b>Estimatif des besoins de réserve</b>				<b>20 700 335 €</b>

A : Coût par pupille en 2017

B : Nombre de pupilles à charge de l'ODP au 31 décembre 2017

C : Durée moyenne de prise en charge par bénéficiaire (en année)  
*Calculée sur la base du nombre de bénéficiaires à charge entre 2007 et 2017*

D : Estimatif des besoins de réserve par statut et total général (en Euros)



## TABLEAU COMPARATIF DU BESOIN DE RESERVE 2018

	2015			2016			2017		
	Service Commandé	Hors Service Commandé	Reconnaissance Pupilles	Service Commandé	Hors Service Commandé	Reconnaissance Pupilles	Service Commandé	Hors Service Commandé	Reconnaissance Pupilles
Coût par Pupille	2 998 €	2 207 €	309 €	2 945 €	2 713 €	372 €	3 230 €	3 116 €	720 €
Nombre de bénéficiaires à charge	248	469	651	232	391	686	212	376	736
Durée moyenne de prise en charge par bénéficiaire (calcul sur 10 ans)	14,47	5,58	5,55	14,44	6,79	5,14	14,11	7,16	5,00
Estimatif des besoins de réserve par catégorie + total	10 758 503 €	5 775 763 €	1 116 432 €	9 867 838 €	7 202 717 €	1 311 687 €	9 661 964 €	8 388 771 €	2 649 600 €
<b>Estimatif des besoins de réserve</b>	<b>17 650 698 €</b>			<b>18 383 479 €</b>			<b>20 700 334 €</b>		

	2012		
	Service Commandé	Hors Service Commandé	Reconnaissance Pupilles
<i>POUR RAPPEL</i>			
Coût par Pupille	2 803 €	2 340 €	248 €
Nombre de bénéficiaires à charge	309	373	425
Durée moyenne de prise en charge par bénéficiaire (calcul sur 10 ans)	14,18	5,50	5,72
Estimatif des besoins de réserve par catégorie + total	12 281 681 €	4 800 510 €	602 888 €
<b>Estimatif des besoins de réserve</b>	<b>17 685 079 €</b>		

**PRESTATIONS EN FAVEUR DES PUPILLES**

**PRESTATIONS EN FAVEUR DES PARENTS**

**NOUVELLES ACTIONS**

**SOLIDARITÉ FAMILLES**

Assurer un avenir plus heureux aux enfants et aux familles en :

- Épaulant les parents
- Accompagnant les Orphelins jusqu'à leur entrée dans la vie active, voire tout au long de leur vie (un orphelin reste un orphelin toute sa vie)

***La priorité est donnée à la  
réussite scolaire et professionnelle.***

# Les Principales actions en faveur des Orphelins

- Primes Uniques : (Premier secours, prime d'Installation, prime de fin d'étude)
- Allocations trimestrielles
- Primes annuelles : Vacances, Etrences, Rentrée scolaire, ordinateur
- Primes et aides ponctuelles : Rentrée scolaire, ordinateur, Assurance voiture, etc..)
- Autres Prestations :
  - Pupilles handicapés
  - Séjours vacances
  - Colocation (Paris : 9 étudiants / Lille : 3 étudiants)
  - Prise en charge financière : Frais de transport (Vacances – Rassemblement)
  - Réseau de conseil et d'expertise (Juriste, comptable, notaire, avocat)
  - Tutorat : réseau d'entraide et de soutien
  - Rassemblement Annuel Pupilles majeurs

# Les prestations en faveur des Pupilles

Prestations	Pupilles		
	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles
<b>PRIMES UNIQUES</b>			
Premier secours pupilles	300 €/ enfant à charge	300 €/ enfant à charge	
Prime d'installation	5 000 €		
Prime de fin de prise en charge		1 500 € après étude du dossier	1 500 € après étude du dossier
<b>ALLOCATIONS TRIMESTRIELLES</b>			
Entretien Maternelle	600 €	Variable de 310 € à 600 €	
Primaire	750 €	Variable de 310 € à 600 €	
Secondaire	900 €	Variable de 310 € à 600 €	
Supérieures	950 €	Variable de 310 € à 600 €	
Apprentissage	600 € ou 900 €	Variable de 310 € à 600 €	
Taux Variable	600 €	Variable de 310 € à 600 €	
Demandeur d'emploi (si aucune indemnité)	600 € la 1ère année puis dégressif	Variable de 310 € à 600 €	

# Les prestations en faveur des Pupilles

Prestations	Pupilles		
	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles
<b>PRIMES ANNUELLES</b>			
Prime vacances	150 €	150 €	
Prime étrennes	150 €	150 €	150 €
<b>PRIMES ET AIDES PONCTUELLES</b>			
Prime de rentrée scolaire	300 €	300 €	300 €
Aide au soutien scolaire	35%	35%	35%
Prise en charge étudiant		1 000 €/trimestre pendant 3 trimestres après étude du dossier	1 000 €/trimestre pendant 3 trimestres après étude du dossier
Assurance voiture pour les jeunes conducteurs	Prise en charge à hauteur de 50 % de l'assurance plafonnée à 1 000 € pendant la période probatoire de 3 ans ou 2 ans pour la « conduite accompagnée ». Après étude du dossier		

# Les prestations en faveur des Pupilles

Prestations	Pupilles		
	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles
Aide aux jeunes étudiants à l'étranger	Prise en charge des frais de transport aller/retour (limité à 1) et attribution du « forfait hygiène – alimentation » pour une personne sur la durée totale du séjour. Après étude du dossier		
Dotations liseuses «jeunes enfants »	Entrée en CP		
Prise en charge de la caution logement	Après étude du dossier		
Frais d'inscription aux écoles et universités	50 % Après étude du dossier		
Frais d'inscription aux concours d'entrée aux écoles	100% Limité à 3 concours/an		
Achat de matériel scolaire technique	Après étude du dossier		
Prime réussite diplôme	150 €		
Prime naissance, mariage ou PACS	150 €		
Frais de formation professionnelle	Après étude du dossier		
Soutien à la création d'entreprise	Plafonné à 15 000 € après étude du dossier		

# Les prestations en faveur des Pupilles

Prestations	Pupilles		
	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles
Dotation Ordinateur	Entrée en 6 <sup>ème</sup> Sortie de 3 <sup>ème</sup> (avec poursuite d'études) Entrée en supérieur		
Aide au logement (achat de mobilier)	Après étude du dossier		
Prise en charge à la MNSPF	35% sur les contrats santé		
Aide au permis de conduire (voiture OU moto)	Plafonnée à 1 500 €		
Aide BSR	100%		
Aide obtention BAFA	230 €		
Abonnement au magazine "Sapeurs-Pompiers de France"	1 par famille		
Aide au soutien psychologique	75 % de la facture		
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>			
Séjours vacances	Gratuité totale		
Hébergement sur Paris (6 nuits maximum consécutives)	Gratuité totale		

- Primes uniques : Premier secours parent
- Prestations ponctuelles : Formation professionnelle, MNSPF, Permis de conduire, soutien psychologique, aide à la garde d'enfant, etc...)
- Autres prestations :
  - Séjours Vacances
  - Hébergement sur Paris
  - Prise en charge financière des frais de transport (vacances et rassemblement)
  - Rassemblement annuel Parents (2,5 jours)

# Les prestations en faveur des Parents

Prestations	Parents		
	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles
<b>PRIMES UNIQUES</b>			
Premier secours parent	1 500 €	1 500 € après étude du dossier	
<b>PRIMES ET AIDES PONCTUELLES</b>			
Frais de formation professionnelle	Après étude du dossier		
Prise en charge à la MNSPF	25% sur les contrats santé		
Aide au permis de conduire (voiture OU moto)	Plafonnée à 1500 € après étude du dossier		
Abonnement au magazine "Sapeurs-Pompiers de France"	1 par famille		
Aide au soutien psychologique	75 % de la facture		
Aide à la garde d'enfant à domicile (pour les 6/12 ans)	50 % du reste à charge hors mercredis et vacances scolaires après étude du dossier		
Assurance voiture	Prise en charge assurance voiture pour les jeunes conducteurs → 50 % de la facture plafonnée à 1 000 € sur la période probatoire de 3 ans		
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>			
Séjours vacances	Gratuité totale		
Hébergement sur Paris (6 nuits maximum consécutives)	Gratuité totale		

# SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE



## *Solidarité Familles*

### **Dispositif commun FNSPF – MNSPF – ODP (charte sociale) :**

**Soutien, accompagnement moral et financier aux Sapeurs-Pompiers et leur famille en difficulté en complément des actions menées par les Amicales, les Union Départementales et Régionales.**

## Bénéficiaires :

- SPV
- SPP
- Ancien Sapeur-Pompier
- Jeune Sapeur-Pompier
- Sapeur-Pompier Militaire BSPP-BMPM
- Militaire des UIISC
- Personnel naviguant du groupe aérien de la DGSCGC
- PATS des SDIS, Etat Major de Zone
- Personnels FNSPF-ODP-MNSPF-UES-UDSP-UR-Amicales SP

## Domaines d'intervention (1) :

- Aucun domaine n'est privilégié
- Le dossier peut être instruit pour tout type de demande à partir du moment où le bénéficiaire se trouve dans l'incapacité de rétablir seul sa situation (difficultés financières – précarité).

### Domaines d'intervention (2) :

- Maladie de l'intéressé, de son conjoint, de son enfant
- Soins non pris en charge
- Handicap
- Séparation
- Décès
- Endettement
- Perte d'emploi

### Mais également :

- Phénomènes climatiques : destruction de biens (maison, voiture, entreprise, etc...)
- Incendie du domicile
- Etc...

## *Entraide aux Sapeurs-Pompiers en difficultés financières*

- Soutiens financiers divers et multiples
- Assistance sociale
- Aide dans la recherche d'emploi ou de logement
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Soutien psychologique
- Prêt de logement sur Paris

## BILAN (hors catastrophes naturelles)

	2014	2015	2016	2017
Nombre de dossiers traités	39	61	40	<b>46</b>
Montant	53 330, 00 €	89 010, 00 €	70 037,00 €	<b>117 016,00 €</b>

## BILAN catastrophes naturelles

	Département	Nb de familles aidées	Montant accordé	Total
2014	Haute-Garonne (année 2013)	1	1 000 €	51 familles <b>138 500 €</b>
	Gard	28	93 000 €	
	Hérault	7	3 500 €	
	Aveyron	6	15 000 €	
	Pyrénées-Atlantiques	9	26 000 €	
2015	Alpes-Maritimes	12 et 1 amicale	39 500 €	<b>39 500 €</b>
2016	Haute-Corse	2	4 500 €	39 familles <b>118 000 €</b>
	Loiret	4	13 000 €	
	Loir et Cher	11	36 000 €	
	Seine et Marne	22	64 500 €	
2017	Hérault	8	17 500 €	54 familles <b>140 700 €</b>
	Haute-Loire	14	33 000 €	
	Saint-Martin et Saint Barthélémy	31	86 200 €	
	Seine et Marne	1	4 000 €	

## BILAN GLOBAL

	Nombre de dossiers étudiés	Montant	Nombre de dossiers «catastrophes naturelles»	Montant	Montant total
<b>2014</b>	39	53 330,00 €	51	138 500,00 €	<b>191 830,00 €</b>
<b>2015</b>	61	89 010,00 €	13	39 500,00 €	<b>128 510,00 €</b>
<b>2016</b>	40	70 037,00 €	39	118 000,00 €	<b>188 037,00 €</b>
<b>2017</b>	46	117 016,00 €	54	140 700,00 €	<b>257 716,00 €</b>

## Plusieurs possibilités pour aider les Orphelins de Sapeurs-Pompiers :

- Faire **un don manuel**  
par virement bancaire,  
par chèque,  
en espèces

**Défiscalisation**  
66 % du montant du don  
dans la limite du 20 % du revenu imposable

- Transmettre **un legs**
- Faire **une donation**
- Souscrire **une assurance-vie**

**Fiscalité**  
Les legs, donations et assurances-  
vie consentis à l'ODP sont exonérés  
de tous droits de succession ou de  
mutation

**66 % de votre don déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.**

DON	RÉDUCTION	COÛT RÉEL
5,00 €	3,30 €	1,70 €
10,00 €	6,60 €	3,40 €
15,00 €	9,90 €	5,10 €
30,00 €	19,80 €	10,20 €
50,00 €	33,00 €	17,00 €
100,00 €	66,00 €	34,00 €
200,00 €	132,00 €	68,00 €
500,00 €	330,00 €	170,00€
1 000,00 €	660,00 €	340,00 €

## Communiquer pour mieux se faire connaître

- **Dépliants et plaquettes** : document de présentation de l'Œuvre des Pupilles
- **Insertion d'une page ODP** dans les revues et/ou calendriers des SDIS, UD ou Amicales
- **Clin d'Œil** : document synthétique – Brèves relatant la vie quotidienne de l'Œuvre des Pupilles, le déroulement d'une manifestation. Diffusion tous les 2 mois (Familles, UD, SDIS...)
- **Campagne d'affichage** : chaque été dans les métros et grandes villes de France
- **l'Essentiel** de l'année
- **Site Internet** : <http://www.pompiers.fr/oeuvre/accueil>
- **Page Facebook** : <https://www.facebook.com/pages/Oeuvre-des-Pupilles-Orphelins-de-Sapeurs-Pompiers/413996488722614>
- **Objets promotionnels**
- **Presse écrite** : articles réguliers dans le magazine de la MNSPF et le « Sapeurs-Pompiers de France »

## Communiquer pour mieux se faire connaître

- Participation aux manifestations annuelles : Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France / Congrès des Notaires / Cross national des Sapeurs-Pompiers / Finat ...
- Participation aux manifestations spécifiques : Marathon de Paris – Ascension du Mont-Blanc – Ascension du Mont-Ventoux.
- Le Parrain, Thomas Hugues :

Participation à nos grandes manifestations ODP (primes d'installation, défis ...)

Participation à des jeux télévisés : Qui veut gagner des millions ? Fort Boyard – N'oubliez pas les paroles !...



## Devenir partenaire : les démarches

1. Demander le dossier de partenariat par e-mail à [odp.communication@pompiers.fr](mailto:odp.communication@pompiers.fr)
2. Envoi du dossier à ODP-32 Rue Bréguet-75011 PARIS
3. Examen du dossier par le Comité exécutif
4. Si validation, le partenariat fait l'objet d'une Convention.
5. Le partenaire doit remplir ses obligations et tenir informé l'Œuvre des Pupilles de l'exécution de la Convention (état des ventes, versement régulier des sommes revenant à l'ODP).

## Devenir partenaire : utilisation du logo ODP

Vous souhaitez utiliser le logo de l'ODP ?

Le nom et le logo de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-pompiers de France sont la **propriété exclusive de l'Association** et **ne peuvent être utilisés sans autorisation** préalable.

Pour toute utilisation, une demande écrite précise doit être faite à l'Œuvre des Pupilles (par mail ou par courrier).

Si votre demande est validée, le logo vous sera alors transmis par courriel.

Tout document ou support de communication portant le logo de l'Œuvre des Pupilles doit être soumis à la validation préalable de notre association, avant diffusion.

**ACTIONS MENÉES PAR LES SAPEURS-POMPIERS**

**ACTIONS MENÉES PAR LES PARTENAIRES/MÉCÈNES**

# Les actions menées par les Sapeurs-Pompiers

Les sapeurs-pompiers peuvent s'engager pour soutenir l'Œuvre des Pupilles en organisant de nombreux événements caritatifs.

Quelques exemples de manifestations :

- Événement sportif (Beach-volley, concours de pétanque, tournoi de football, marathon, ..)
- Événement musical (concert, chorale..)
- Événement ludique et festif (brocante, portes ouvertes, repas champêtre, collecte de jouets, bals du 14 juillet...)

**Toute utilisation de notre logo et/ou de notre nom doit faire l'objet d'une demande préalable écrite (par mail ou par courrier)**

# Les actions menées par les partenaires

L'engagement philanthropique de sociétés nous permet de renforcer notre action auprès de nos orphelins tout au long de leur enfance et jusqu'à ce qu'ils soient prêts à entrer dans la vie active.

*Retrouver l'intégralité de nos partenaires sur notre site internet*  
[www.pompiers.fr/oeuvre/les-actions-solidaires/les-partenaires](http://www.pompiers.fr/oeuvre/les-actions-solidaires/les-partenaires)

## Une transparence pour donner en confiance

*Notre association peut être soumise à de nombreux contrôles :*

- Commissaire aux comptes ;
- Cour des Comptes et de l'IGAS ;
- Inspections de notre Ministère de tutelle (Ministère de l'Intérieur) ;

*De plus l'Œuvre des Pupilles a obtenu l'agrément du **Don en Confiance**.*



Le Don en Confiance a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Sa vocation est de promouvoir, à travers le label qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le don en confiance.



Le Don en Confiance réunit aujourd'hui 90 organisations qui y adhèrent volontairement et s'engagent non seulement à respecter la [Charte de Déontologie](#) mais aussi à se soumettre à son contrôle continu. Elles sont reconnaissables grâce au [label "Don en Confiance"](#) :

L'Œuvre des Pupilles s'engage à respecter la charte de déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu de son fonctionnement statutaire et sa gestion désintéressée, la rigueur de sa gestion, la qualité de sa communication et de ses actions de collectes de fonds et la transparence financière.

# **Merci pour...**

**... votre soutien**

**... votre accompagnement**

**...votre générosité**